

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

| Membres en exercice : 15 | |
|--------------------------|----|
| Présents | 10 |
| Votants | 11 |
| Procuration | 1 |
| Abstention | 2 |
| Exprimés | 9 |
| Pour | 7 |
| Contre | 2 |

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi 18 octobre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2024

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

39.2024

Objet : **SAS LIMATEX France, enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 05 aout 2024 portant ouverture d'une consultation du public sur le projet présenté par la SAS LIMATEX, relatif à une demande d'autorisation pour créer et exploiter une installation de traitement de déchets dangereux (pots catalytiques), implantée sur le territoire de la commune d'Altillac,

Considérant que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, un avis du Conseil Municipal doit être émis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à 7 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre :

- un avis favorable avec réserves, notamment l'interdiction de traitement chimique sur site, sur le projet poursuivi par la société SAS LIMATEX France,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 18/10/2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 18 octobre 2024.

Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

019-211900709-2024039D-DE

A G E D I